



Assainissement
Non Collectif (ANC),
vous êtes
concernés !



Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIAH assure la compétence Assainissement Non Collectif (ANC). Dans ce contexte, le SIAH effectuera un recensement des fosses septiques et fosses toutes eaux présentes sur son territoire et s'assurera du bon fonctionnement et du bon entretien de ces équipements.

Pourquoi ce diagnostic ?

- ▶ Eviter les pollutions des nappes phréatiques et protéger notre environnement
- ▶ Réduire les risques pour l'utilisateur (émission de gaz, contamination bactériologique, etc.)
- ▶ La loi l'impose (Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif)

Cette visite est **OBLIGATOIRE** et à votre charge (175€ - montant variable selon le type de visite), payable au Trésor Public

Le diagnostic :

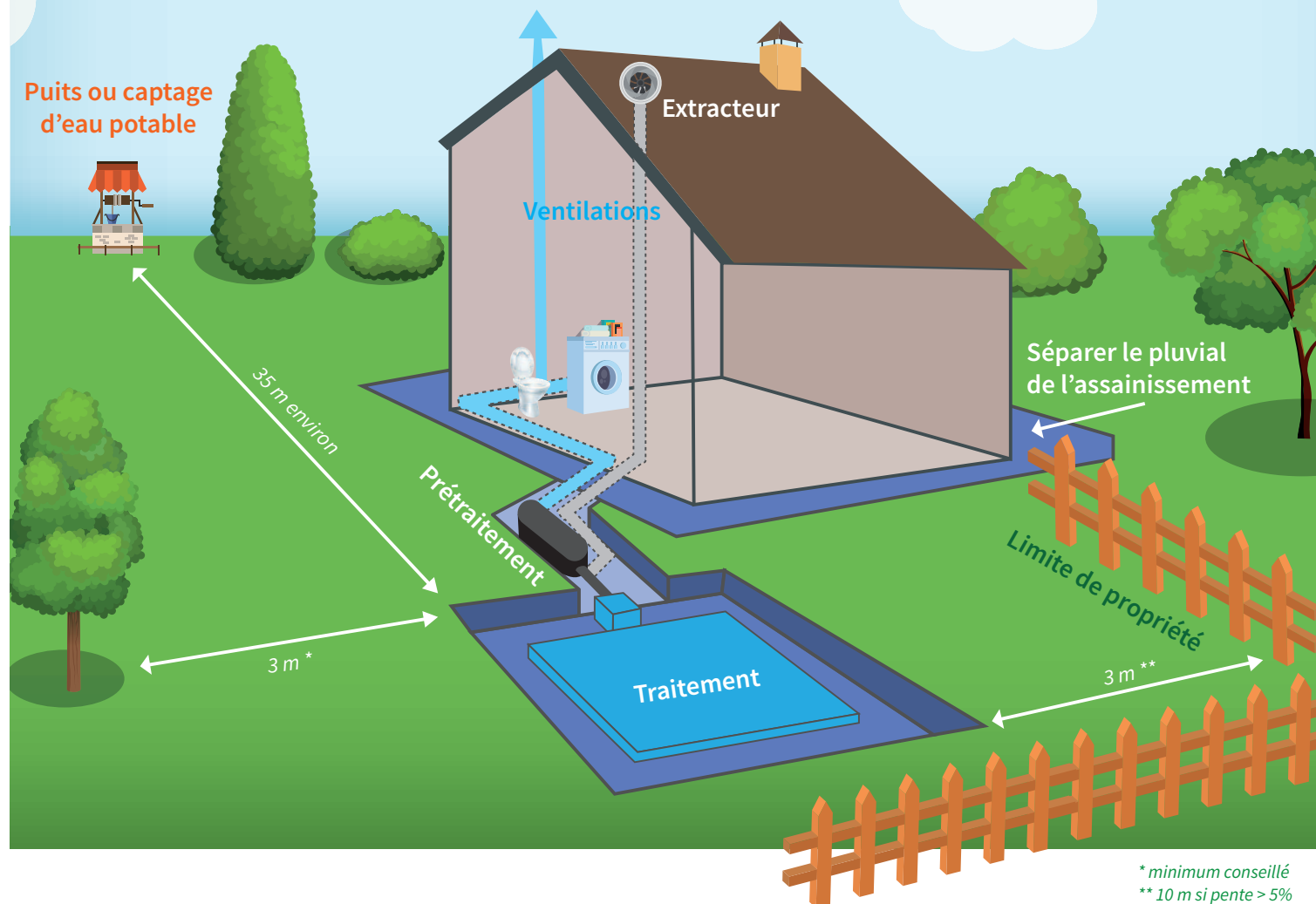
- ▶ La durée du diagnostic est d'environ 2 heures. A l'issue de cette visite, vous recevrez un bilan détaillé de l'état de votre installation, préconisant éventuellement des travaux de mise en conformité.

Avant la visite :

- ▶ Rendre accessible tous les regards ou trappes
- ▶ Préparer vos factures liées aux vidanges de votre fosse
- ▶ Préparer votre dernière facture d'eau potable
- ▶ Préparer les plans éventuels (acte de vente)

Attention : à aucun moment le SIAH ne vous proposera de vente de matériel

Assainissement Non Collectif (ANC).



En savoir plus...

Le bon état de votre système d'assainissement autonome dépend du bon entretien de celui-ci. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- ▶ Faire vidanger votre fosse toutes eaux dès que nécessaire par un professionnel
- ▶ Entretien le bac à graisse afin de protéger vos canalisations

ANC ? De quoi parle-t-on ?

On entend par ANC, un système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement.

* minimum conseillé
** 10 m si pente > 5%

Rejets interdits



Utilisation de produits adaptés à l'ANC



Votre interlocuteur



François Friess
Technicien assainissement
collectif et non collectif



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des Vallées du Croult et du Petit Rosne
Rue de l'eau et des enfants
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

Accueil: 0130 11 15 15
Télécopie: 0130 11 16 89
Courriel: info@siah-croult.org
www.siah-croult.org

 @SIAH_Croult